

du 19 Mai 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 19 mai 1971, Me Joseph KEKE Ministre de l'Economie
et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant
l'absence du Dr Daouda BADAROU.

Article 2.- Pour compter du 17 mai 1971, Mr Karl AHOUANSON, Ministre des Postes
et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics,
Mines et Transports, pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

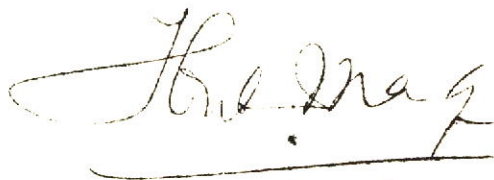
Article 3.- Pour compter du 15 mai 1971, Mr Karl AHOUANSON, Ministre des Postes
et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du
Tourisme, pendant l'absence de Mr Théophile PAOLETTI.

Article 4.- Pour compter du 19 mai 1971, Mr Mama CHABI, Ministre du Développement
Rural et de la Coopération, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 5.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Mai 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

AMPLIATIONS :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 -
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.6 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -